



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 4 avril 2019 — N° 29

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Émond (Richelieu) fait une déclaration afin de féliciter la patineuse artistique Maude Frappier et la basketteuse Myriam Leclerc pour leurs exploits sportifs.

M. Proulx (Jean-Talon) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire de l'organisme Le Verger, Centre communautaire en santé mentale.

Mme Lavallée (Repentigny) fait une déclaration afin de souligner le 15^e anniversaire de l'Ensemble vocal Vox Luminosa.

Mme Rizqy (Saint-Laurent) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Claude Leblanc pour son engagement bénévole et communautaire.

Mme McCann (Sanguinet) fait une déclaration afin de féliciter des athlètes de la circonscription de Sanguinet pour leurs performances sportives.

4 avril 2019

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Carole Duval, directrice générale de l'aéroport régional de Mont-Joli.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Claude Leblanc pour son engagement bénévole et communautaire.

M. Ouellette (Chomedey) fait une déclaration afin de souligner le travail d'une équipe de l'Université de Sherbrooke dans la lutte contre l'obsolescence programmée et pour le droit à la réparation.

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Club de l'âge d'or de Templeton inc.

Mme Laforest (Chicoutimi) fait une déclaration afin de souligner le 125^e anniversaire de l'Institut des Soeurs de Notre-Dame du Bon-Conseil.

À 9 h 53, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 heures.

4 avril 2019

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Caire, ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 14 Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 14.

Dépôts de documents

M. le président dépose :

Le calendrier de l'étude des crédits budgétaires 2019-2020.

(Dépôt n° 515-20190404)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

4 avril 2019

Votes reportés

L'Assemblée tient les votes reportés, le 3 avril 2019, sur la motion proposée par Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, et sur la motion d'amendement proposée par M. Nadeau-Dubois (Gouin), aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Est d'abord mise aux voix la motion d'amendement de M. Nadeau-Dubois (Gouin).

Cette motion se lit comme suit :

QUE la motion de la cheffe du deuxième groupe d'opposition soit amendée de la manière suivante :

Après le premier paragraphe, ajouter les mots « QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'appeler en commission parlementaire le projet de loi n° 194, Loi visant à assurer le respect des obligations du Québec relatives aux changements climatiques, afin de procéder à des consultations particulières ».

La motion d'amendement est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 50 en annexe)

Pour : **43** Contre : **68** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement qu'il propose, d'ici le 1^{er} octobre 2020, un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre approuvé par un expert indépendant du gouvernement qui permet d'atteindre les cibles recommandées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour 2030;

4 avril 2019

QUE l'Assemblée nationale demande également au gouvernement d'interdire tout projet d'exploitation ou d'exploration pétrolière ou gazière sur le territoire du Québec.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 51 en annexe)

Pour : **18** Contre : **93** Abstention : **0**

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, conjointement avec Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé), Mme Dorion (Taschereau), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne qu'il y aura 25 ans, le 7 avril 1994, débutaient les tragiques événements du génocide rwandais;

QU'en cette Journée internationale de réflexion sur le génocide, les membres de cette Assemblée observent une minute de silence en mémoire des victimes.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

4 avril 2019

Mme Melançon (Verdun), conjointement avec Mme Dorion (Taschereau), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant le contenu culturel québécois sur les plateformes de diffusion de contenu en ligne; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec M. Tanguay (LaFontaine), Mme Richard (Duplessis), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant l'application de la Loi sur l'immatriculation des armes à feu; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Gaudreault (Jonquière), conjointement avec M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant l'intention du gouvernement fédéral d'aller de l'avant avec un régime d'assurance médicaments; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Conformément à l'article 129 du Règlement, M. Lefebvre, whip en chef du gouvernement, propose :

QUE la députée de Roberval soit nommée membre permanente de la Commission de l'aménagement du territoire en remplacement du député de Gatineau;

QUE la députée de Soulanges soit nommée membre permanente de la Commission de l'administration publique en remplacement du député de Gatineau;

QUE ces changements prennent effet immédiatement.

La motion est adoptée.

4 avril 2019

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre le débat sur le discours du budget;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 1, Loi modifiant les règles encadrant la nomination et la destitution du commissaire à la lutte contre la corruption, du directeur général de la Sûreté du Québec et du directeur des poursuites criminelles et pénales.

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, donne les avis suivants :

- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de pétitions;
- la Commission des institutions se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se donne le mandat d'entendre le Directeur général des élections du Québec en vertu de l'article 294.1 du Règlement de l'Assemblée nationale.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, informe l'Assemblée que, le vendredi 12 avril 2019, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) s'adressera à Mme Roy, ministre responsable de la Langue française, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « Le manque d'engagement du gouvernement en matière de protection de la langue française au Québec, et la nécessité de renforcer la Loi 101 afin de combattre son inquiétant recul ».

4 avril 2019

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 3 avril 2019, sur la motion de M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, proposant que le principe du projet de loi n° 12, Loi visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 52 en annexe)

Pour : **58** Contre : **42** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 12 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 12 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la culture et de l'éducation.

La motion est adoptée.

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 2 avril 2019, sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, proposant que le principe du projet de loi n° 9, Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes, soit maintenant adopté.

4 avril 2019

À 13 heures, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, proposant que le principe du projet de loi n° 9, Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 10, Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale afin principalement d'améliorer l'évaluation du maintien de l'équité salariale, ainsi que les amendements transmis par M. Rousselle (Vimont) et M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve).

Les amendements sont déclarés recevables.

Un débat s'ensuit.

Le débat terminé, l'amendement de M. Rousselle (Vimont) est mis aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

4 avril 2019

À la demande de M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, les votes sur les amendements de M. Rousselle (Vimont) et M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) ainsi que sur le rapport de la Commission de l'économie et du travail sont reportés à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

À 17 h 02, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 18 heures.

Débats de fin de séance

À 18 heures, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé) à Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, portant sur le sujet suivant : « L'image du Québec à l'étranger qui est ternie par les actions politiques du gouvernement caquiste ».

À 18 h 13, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 9 avril 2019, à 13 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

4 avril 2019

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion d'amendement de M. Nadeau-Dubois (Gouin) :

(Vote n° 50)

POUR - 43

Anglade (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Ménard (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Arcand (PLQ)	(Jonquière)	Montpetit (PLQ)	Roy (PQ)
Arseneau (PQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Bonaventure)
Barrette (PLQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Benjamin (PLQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	Tanguay (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Rimouski)	Ouellette (IND)	Thériault (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Leduc (QS)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Leitão (PLQ)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Proulx (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Maccarone (PLQ)	(Jean-Talon)	
Dorion (QS)	Marissal (QS)	Richard (PQ)	
Fontecilla (QS)	Massé (QS)	Robitaille (PLQ)	
Fournier (IND)	Melançon (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	

CONTRE - 68

Allaire (CAQ)	Foster (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Girard (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	(Lotbinière-Frontenac)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	Girault (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Les Plaines)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Guilbault (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Legault (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	(Chauveau)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chapleau)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charette (CAQ)	Lachance (CAQ)	Martel (CAQ)	Thouin (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	McCann (CAQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lafortest (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)	

4 avril 2019

Sur la motion de Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition :

(Vote n° 51)

POUR - 18

Arseneau (PQ)	Labrie (QS)	Massé (QS)	Zanetti (QS)
Bérubé (PQ)	LeBel (PQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
Dorion (QS)	(Rimouski)	Ouellet (PQ)	
Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	Perry Mélançon (PQ)	
Fournier (IND)	Lessard-Therrien (QS)	Richard (PQ)	
Gaudreault (PQ)	Marissal (QS)	Roy (PQ)	
(Jonquière)		(Bonaventure)	

CONTRE - 93

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lecours (CAQ)	Proulx (PLQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	(Jean-Talon)
Arcand (PLQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	Girard (CAQ)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)
Barrette (PLQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Bélanger (CAQ)	(Groulx)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Girault (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
(Prévost)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
(Abitibi-Ouest)	Hébert (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Isabelle (CAQ)	(Chapleau)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Jacques (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Carmant (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charbonneau (PLQ)	Lachance (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Nichols (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charette (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
David (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Derraji (PLQ)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dubé (CAQ)	(Champlain)	Proulx (CAQ)	
		(Berthier)	

4 avril 2019

Sur la motion de M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :

(Vote n° 52)

POUR - 58

Allaire (CAQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Girault (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Les Plaines)	Roy (CAQ)
(Prévost)	Guilbault (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	(Montarville)
Blais (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chauveau)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Martel (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	McCann (CAQ)	Thouin (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	
Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Foster (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Girard (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
(Groulx)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)	
	(Champlain)	(Berthier)	

CONTRE - 42

Anglade (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Sauvé (PLQ)
Arcand (PLQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Arseneau (PQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Barrette (PLQ)	(Rimouski)	Ouellette (IND)	Weil (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Leduc (QS)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
Bérubé (PQ)	Leitão (PLQ)	Polo (PLQ)	
Charbonneau (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Proulx (PLQ)	
Ciccone (PLQ)	Maccarone (PLQ)	(Jean-Talon)	
David (PLQ)	Marissal (QS)	Rizqy (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Massé (QS)	Robitaille (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Melançon (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	
Fournier (IND)	Ménard (PLQ)	Rousselle (PLQ)	
Gaudreault (PQ)	Montpetit (PLQ)	Roy (PQ)	
(Jonquière)		(Bonaventure)	